

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 MARS 2016



Le Trente et Un Mars 2016, le Conseil Municipal de la commune de La Côte Saint-André, dûment convoqué le Vingt Cinq Mars 2016, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire de la Ville de LA CÔTE SAINT-ANDRE.

La séance est ouverte à 19h32 en présence de :

Mme Mireille GILIBERT, M. Sébastien METAY, M. Eric GERMAIN-CARA, Mme Ghislaine VERGNET, Mme Bernadette BOUTHIER, M. Jean CHENAVIER, Mme Marie-Thérèse ROBERT, Mme Marielle COUP, M. Daniel GERARD, Mme Corinne DEVIN, M. Jean-Yves GARNIER, M. Lionel LABROT, M. Patrice BAULE, Mme Christèle GACHET, M. Frédéric RAYMOND, M. Julien SERVOZ, Mme Joëlle BEHAL, M. Jacky LAVERDURE, M. Dominique MASSON, Mme Eliane MINE, M. Christophe VIGNON, Mme Séverine FOUACHE, Mme Julie DELABALLE.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 24

Conseillers représentés : 3

Mme Christiane CLUNIAT, représentée par Mme Mireille GILIBERT

Mme Frédérique POINT, représentée par M. Joël GULLON

M. Pedro JERONIMO, représenté par M. Sébastien METAY.

Secrétaire de séance : M. Julien SERVOZ.

Séance levée à 21h17.

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 31 MARS 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 31 mars 2016 sous la présidence de Monsieur Joël GULLON, Maire, selon convocation du 25 mars 2016.

En application de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation du 25 mars 2016 a été affichée le 26 mars 2016 à la porte de la mairie.

**01. Finances : Budget Primitif 2016 de la Commune**  
**Rapporteur : M. le Maire**

Le projet du budget primitif 2016 élaboré par le Maire est soumis au Conseil Municipal pour examen et vote.

Les différents chapitres ont fait l'objet d'une analyse par la Commission des Finances en date du 22 mars 2016. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter le budget par nature dans le cadre du nouveau plan comptable M14 auquel s'ajoute une présentation fonctionnelle croisée à caractère informatif.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 17 mars 2016 a procédé à l'affectation du résultat du CA 2015 comme suit.

**AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2015**

Excédent de fonctionnement constaté : 812 950,17€

704 317,66€ affectés au compte 1068

108 632,51€ repris au compte 002

Déficit d'investissement : - 223 630,46€

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – Vue d'ensemble**

Chapitre	Libellé	Montant
O11	Charges à caractère général	1 034 950,00
O12	Charges de personnel	2 045 600,00
O14	Atténuations de produits	5 000,00
O22	Dépenses imprévues	40 000,00
O23	Virement à la section d'investissement	647 300,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	100 000,00
65	Autres charges de gestion courante	579 850,00
66	Charges financières	241 600,00
67	Charges exceptionnelles	11 700,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	100 000,00
<b>TOTAL Dépenses de fonctionnement</b>		<b>4 806 000,00</b>
OO2	Excédents Antérieurs Reportés	108 632,51
O13	Atténuation de charges	100 000,00
O42	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 000,00
70	Produits des domaines & ventes directes	291 400,00
73	Impôts et taxes	3 205 331,00
74	Dotations & participations	1 042 584,00
75	Autres produits de gestion courante	32 047,00
76	Produits financiers	5,49
77	Produits exceptionnels	1 000,00
<b>TOTAL Recettes de fonctionnement</b>		<b>4 806 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – Vue d'ensemble**

Chapitre	Libellé	Restes à Réaliser 2015	Budget Primitif 2016	TOTAL
OO1	Résultat antérieur reporté	0,00	223 630,46	223 630,46
O20	Dépenses imprévues	0,00	16 975,18	16 975,18
O40	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00	25 000,00	25 000,00
10	Dotations et fonds propres	0,00	35 630,00	35 630,00
16	Remboursement d'emprunt	0,00	506 000,00	506 000,00
20	Immobilisations incorporelles	53 905,21	115 880,00	169 785,21
21	Immobilisations corporelles	64 046,81	810 100,00	874 146,81
23	Immobilisations en cours	16 974,00	233 300,00	250 274,00
<b>TOTAL Dépenses d'investissement</b>		<b>134 926,02</b>	<b>1 966 515,64</b>	<b>2 101 441,66</b>
10	Dotations et fonds propres	0,00	153 720,00	153 720,00
13	Subventions	65 905,00	245 199,00	311 104,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
<u>Résultats affectés</u>				
1068	Excédent de fonctionnement.	0,00	704 317,66	704 317,66
<u>Opérations d'ordre de section à section</u>				
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	647 300,00	647 300,00
O24	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	185 000,00	185 000,00
O40	Transferts de section à section	0,00	100 000,00	100 000,00
<b>TOTAL Recettes d'investissement</b>		<b>65 905,00</b>	<b>2 035 536,66</b>	<b>2 101 441,66</b>

<b>Détail des dépenses des opérations d'investissement :</b>		<b>2 101 441,66</b>
<b>(RAR 2015 + BP 2016)</b>		
90000000001	Créations, rénovations bâtiments	78 971,24
90000000002	Acquisitions de matériel, mobilier	69 804,51
90000000003	Etablissements scolaires	303 815,41
90000000004	Patrimoine	160 000,00
90000000005	Aménagements urbains	550 500,40
90000000006	Urbanisme (études et aménagements)	21 160,00
90000000007	Voirie	109 954,46
	Opérations financières	807 235,64

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal adopte à la majorité (21 voix pour, 6 voix contre) le budget primitif 2016 de la Commune.

**02. Finances : Impôts locaux : Vote du taux des 3 taxes directes locales**  
**Rapporteur : M. le Maire**

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal est tenu de voter le taux des trois taxes directes locales, pour répartir la charge fiscale entre les trois catégories de contribuables de la Commune.

Pour l'année 2016, la Commission des finances propose d'augmenter de 1% les taux de taxe d'habitation, de taxe foncière bâtie et de taxe foncière non bâtie comme suit :

La Taxe d'Habitation 2016 : **11,49%** (11,38% en 2015)

La Taxe Foncière Bâtie 2016 : **24,42%** (24,18% en 2015)

La Taxe Foncière non Bâtie 2016 : **59,61%** (59,02% en 2015)

<b>Produit fiscal avec augmentation des 3 taux pour 2016</b>			
	Bases d'imposition prévisionnelles 2016*	Taux d'imposition de la commune de 2016**	Produit fiscal à taux constant
TH	6 211 725 €	11,49%	713 963 €
TH locaux vacants	162 124 €	11,49%	18 634 €
TF (bâti)	6 171 046 €	24,42%	1 507 081 €
TF (non bâti)	139 633 €	59,61%	83 235 €
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL 2016 (prévision)</b>			<b>2 322 913 €</b>

\* bases définitives 2015 majorées à 1%

\*\* augmentation des taux de 1%

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal approuve à la majorité (17 voix pour, 5 voix contre, 5 abstentions) les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière bâtie et de la taxe foncière tels que définis ci-dessus.**

**03. Administration générale : Modification de la convention Ville /CCAS du 10 août 2015**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire rappelle la délibération du 9 juillet 2015 validant une convention entre la Ville et le CCAS ; suite à la réorganisation des services municipaux, il convient d'adapter l'annexe A de cette convention.

Rubrique 5 : « Mise à disposition de moyens humains et matériels spécifiques vie quotidienne/scolaire/Administration générale/CCAS » :

3 – Vie sociale :

- Direction par la Directrice du Pôle vie sociale et scolaire ;
- SECRETARIAT (rajout), pour 24h hebdomadaires ;
- Le « Tableau récapitulatif du personnel effectuant des missions pour le compte du CCAS et de leur charge de travail » doit être modifié en conséquence.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ajustement de l'annexe A de la convention Ville/CCAS en fonction de la réorganisation des services municipaux.**

**04. Administration générale : Remplacement d'un élu démissionnaire au sein de la commission « Population, Citoyenneté, Action sociale »**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération du 17/04/2014, le Conseil municipal a créé six commissions permanentes respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Par courrier du 18 mars 2016, M. André Barban, issu de la liste « La Côte Saint-André pour Tous » et siégeant à la commission « Citoyenneté, Population, Action sociale » a donné sa démission du Conseil Municipal. En conséquence, il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission.

M. le Maire propose que M. Barban soit remplacé par une personne de la liste « La Côte Saint-André pour Tous » pour respecter le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de la commission.

M. le Maire fait appel à candidature. Mme Julie Delaballe se porte candidate. M. le Maire propose un vote à main levée.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (26 voix pour, 1 abstention) la candidature de Mme Julie Delaballe au sein de la commission « Citoyenneté, Population, Action sociale » en remplacement de M. André Barban, élu démissionnaire.**

La commission sera donc constituée de : Ghislaine Vergnet, Bernadette Bouthier, Marie-Thérèse Robert, Corinne Devin, Pedro Jeronimo, Frédéric Raymond, Eliane Mine, Séverine Fouache, Julie Delaballe.

**05. Administration générale : Remplacement d'un élu démissionnaire au sein du CCAS**

**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les 6 élus siégeant au Centre Communal d'Action Sociale, sachant que le Maire est Président de droit du CCAS.

M. André Barban ayant donné sa démission du Conseil Municipal par lettre en date du 18 mars 2016, il convient de procéder à son remplacement au sein du CCAS par un élu issu de la liste « la Côte Saint-André pour Tous » afin de respecter le principe de la représentation proportionnelle.

M. le Maire reçoit la candidature de Julie Delaballe ; il propose un vote à main levée.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité (26 voix pour, 1 abstention) la candidature de Mme Julie Delaballe pour siéger au Centre Communal d'Action Sociale.**

Les élus représentant la commune au CCAS sont désormais : Ghislaine Vergnet, Pedro Jeronimo, Joële Behal, Marie-Thérèse Robert, Frédéric Raymond, Julie Delaballe.

**06. Finances : Demande de subvention pour l'aménagement du secteur Allivet-Bouvain.**

**Rapporteur : M. le Maire**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 9 juillet 2015 la Commune a par déclaration de projet validé les principes d'aménagement du futur quartier Allivet Bouvain.

Il rappelle les enjeux et les principes d'aménagement de ce secteur :

**Structurer et recomposer le territoire**

- Créer une continuité urbaine entre le centre ancien et les quartiers dont l'habitat est plus récent.
- Faciliter la mobilité au sein de la commune : liaisons douces entre les quartiers et au sein de l'opération pour favoriser l'accès aux équipements publics situés à proximité : collège, Lycée, équipements sportifs et aux commerces du centre bourg.
- Proposer une urbanisation plus vertueuse : mixité, intégration paysagère, habitat groupé et moins consommatrice d'espace.

**Créer un nouveau quartier** Diversité des produits proposés tant du point de vue de leur forme que du niveau des revenus auxquels ils s'adressent :

- Logements locatifs sociaux :
  - ✓ 26 logements collectifs labellisés habitat senior
- Logements en accession à la propriété
  - ✓ 30 à 35 logements collectifs
  - ✓ 20 logements intermédiaires
  - ✓ 10 à 15 maisons individuelles

**Maintenir et conforter l'accès aux services et aux soins sur la commune**

La commune accueille aujourd'hui les services de l'APAJH ; ces services sont présents sur des lieux nécessitant des mises aux normes importantes et du Centre Hospitalier Alpes Isère, CMP adultes et enfants éclatés sur 2 sites.

L'objectif est de conforter et faciliter l'implantation de ces services qui ont un rayonnement intercommunal. Un espace de service de 800 m<sup>2</sup> est programmé.

L'APAJH doublera la capacité de son service d'accueil de jour et accueillera le Centre d'Action Medico-Sociale Précoce dont le déplacement est programmé au RDC d'une opération de logement sur le secteur Allivet-Bouvain. Cela permettra d'avoir un relais sur le territoire pour l'accueil notamment des enfants prématurés et de se rapprocher des familles concernées.

Le CHAI, en installant ses centres médico psychologiques dans un bâtiment neuf augmentera les capacités de soin tout en réduisant certains frais de structure.

La proximité des équipements scolaires est un vrai atout pour ces équipements concourant à l'accès aux soins, à la prise en charge du handicap et à l'insertion professionnelle.

L'ensemble de ces objectifs font de ce projet un projet structurant qui participe à un objectif global de redynamisation du bourg.

Il souhaite donc solliciter sur ce projet l'aide spécifique du conseil général dans le cadre de l'appel à projets structurants pour le territoire et l'aide de l'état.

Le plan de financement prévisionnel HT de l'opération pourrait s'établir comme suit :

Dépenses		Recettes estimées	
<u>Travaux d'infrastructure</u>	<b>1 200 000</b>		
Etudes pré-opérationnelles .....	45 000	Etat (20 % sollicité) .....	240 000
Etude d'aménagement .....	40 000	Conseil départemental (50%	
Maîtrise d'œuvre .....	85 000	sollicité) .....	600 000
Travaux VRD .....	960 000	Bièvre Isère .....	60 000
Extension réseau électrique .....	70 000	SEDI .....	20 000
		Commune .....	280 000
<u>Création d'un espace de service</u>	<b>1 040 000</b>		
		Etat (20 % sollicité)	208 000
		Conseil départemental (50 %	520 000
		sollicité)	100 000
		CAF	212 000
		Commune	
<b>TOTAL</b>	<b>2 240 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 240 000</b>

Ce point a été étudié en commission Finances le 22 mars 2016.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal décidé, à l'unanimité (19 voix pour, 8 abstentions) :**

- **D'approuver la réalisation de ce projet**
- **D'autoriser M. le Maire à solliciter les demandes de subvention afférentes à cette opération auprès de l'Etat et du Conseil Général.**

#### **07. Décision du Maire**

**Rapporteur : M. le Maire**

Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du Conseil Municipal le 17 avril 2014, M. le Maire a choisi l'opérateur de télétransmission des actes pour le contrôle de légalité.

Il s'agit de JVS MAIRISTEM (dispositif de télétransmission : xchange).

Montant :

- Investissement (accès à xchange) : 216€ TTC
- Fonctionnement (module de dématérialisation, mise en œuvre et accompagnement) : 951,60€ TTC.